Communauté de communes du
Pays de Quimperlé

LA CHARTE
des devantures commerciales

Bro Kemperle
COCOPAQ

Arzano - Bannalec - Baye - Clohars-Carnoët - Guilligomarc'h - Le Trevoux - Locunolé - Mellac - Moëlan-sur-Mer - Querrien - Quimperlé - Rédéné - Riec-sur-Bélon - Saint-Thurien - Scaër - Tréméven

Sommaire

Page 3 : La démarche

Page 4 : La réglementation

Page 5 : Les commerces et la rue

Page 7 : Les types de commerce

Page 9 : Les enseignes

Page 12 : Les stores

Page 13 : Récapitulatif

Page 14 : Les couleurs et les matériaux

Page 15 : L'éclairage et l'accessibilité

Page 16 : Les fermetures, les terrasses et les accessoires

Page 17 : Le lexique

Page 18 : Les simulations

Page 20 : Le mot du Président

La démarche

Il n'est pas toujours facile de connaître les démarches à suivre lors d'une modification partielle ou totale de sa devanture commerciale.

Consciente de cette difficulté, la COCOPAQ (COmmunauté de COmmunes du PAys de Quimperlé) a édité cette charte de recommandations pour le traitement des devantures commerciales dans laquelle chacun trouvera les réponses appropriées à son projet de rénovation.

Cette charte est éditée dans le cadre d'une ODESCA (Opération de DEveloppement et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat) engagée par la Cocopaq. Elle concerne les 16 communes du territoire, à savoir :
Arzano, Bannalec, Baye, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h, Le Trevoux, Locunolé, Mellac, Moëlan-sur-Mer, Querrien, Quimperlé, Rédéné, Riec-sur-Bélon, Saint-Thurien, Scaër et Tréméven.

C'est avant tout un outil d'aide à la décision qui est proposé dans ce document, que ce soit pour une rénovation complète ou pour un projet plus modeste.

Les règles simples qui y sont expliquées permettront à chaque commerçant de valoriser son outil de travail et donc de renforcer l'attractivité de son commerce.

Chacun participera ainsi, par la qualité de son commerce, à l'essor économique de sa région en renforçant ce qui est un des éléments les plus attractifs des centre bourgs et des centre villes : le tissu commercial.

La réglementation

Toute création, modification de façade commerciale et pose d'enseigne fait l'objet d'une **demande d'autorisation** à déposer en Mairie.
Certaines communes de la Cocopaq possèdant une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) ou des périmètres MH (Monument Historique), le projet sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France en charge du secteur.
Généralement, une **Déclaration Préalable** à remplir et à déposer à la Mairie de sa commune est suffisante, mais dans quelques cas spécifiques il faudra remplir et déposer un **Permis de Construire**.
Les services Urbanisme des mairies de la Cocopaq sont à la disposition des commerçants pour tous les renseignements administratifs nécessaires pour mener à bien leur projet de rénovation.

COCOPAQ
Service Développement économique et Tourisme
Carine Kerlan
Pépinière d'entreprises
ZA Kervidanou 3
29300 MELLAC
02 98 35 13 54
carine.kerlan@cocopaq.com

LE PARCELLAIRE

Les commerces s'inscrivent dans le rez de chaussée d'un bâtiment qui fait partie d'une rue.
Chaque bâtiment est construit sur une parcelle, et cette succession de parcelles va donner un rythme à la rue.
Il est important que ce parcellaire reste lisible sur la totalité des façades de la rue, même si un commerce occupe plusieurs bâtiments successifs.
Le rez de chaussée et les étages des bâtiments gardent ainsi une liaison verticale, ce qui permet de conserver une échelle cohérente dans le tissu urbain propre aux centres des communes.

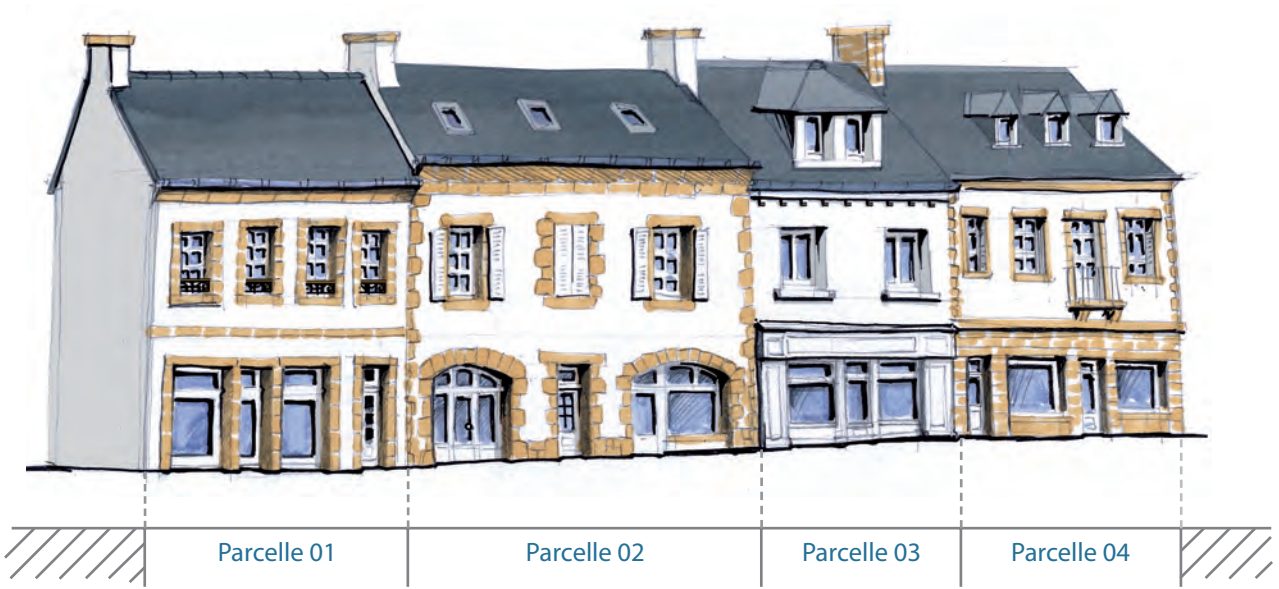

LA COMPOSITION

Le commerce s'inscrit traditionnellement dans la composition de la façade du bâtiment. Même si des percements quelquefois disproportionnés ont été réalisés (souvent dans les années 60), il est important de s'aligner sur la composition générale du bâtiment (symétrie ou non, rythme des percements, accroche du bâtiment au sol, etc.) pour garder une cohérence avec les étages supérieurs et ainsi augmenter l'impact de son commerce grâce à une harmonie avec le reste de la façade. Un bel équilibre entre les proportions des ouvertures, quelles soient au rez de chaussée (vitrines et portes) ou aux étages (fenêtres, balcons etc.) valorisera toujours un bâtiment et donc le commerce qui en fait partie.

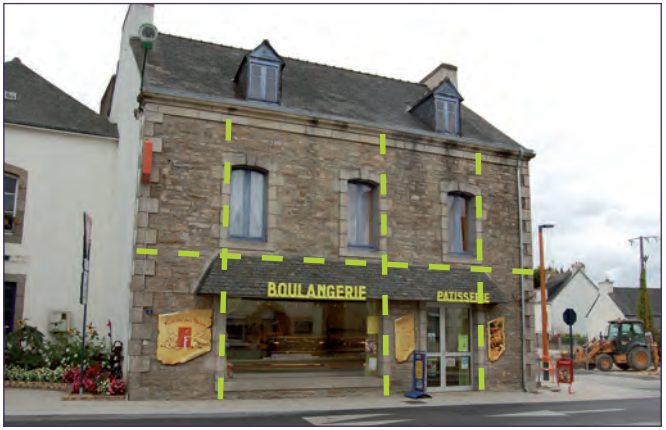

LA VITRINE EN FEUILLURE

Les vitrines en feuillure ont des châssis placés en retrait de la façade à l'intérieur des percements (comme des fenêtres). Il faut respecter ce retrait de la vitrine (20 à 25 cm). Les percements des vitrines répondent en général à la composition déjà existante des percements des étages (fenêtres), même si leur taille est différente. Quand le bâtiment comprend une porte extérieure d'accès aux étages, elle doit être différenciée du commerce.

Coupe *Vue de face*

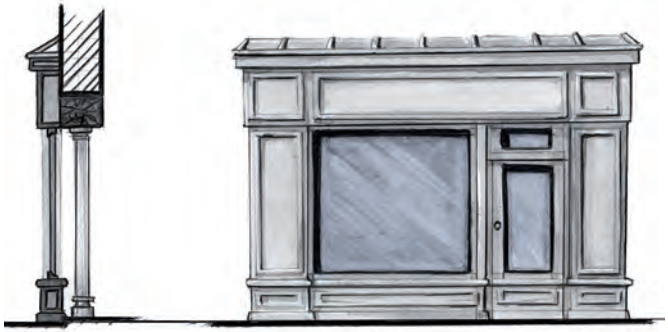

Coupe *Vue de face*

LA DEVANTURE EN APPLIQUE

Les devantures en applique sont, comme leur nom l'indique, posées devant la maçonnerie du rez de chaussée du bâtiment. Très en vogue au XIXème siècle, où elles étaient en bois mouluré, il est intéressant de les restaurer si elles existent. On peut aussi les traiter dans un esprit contemporain avec des matériaux adaptés. Si l'on souhaite reconstituer une devanture en applique dans un esprit traditionnel, il faut respecter le matériau et les détails d'origine (bois peint, moulures).

Les enseignes

Non

Les enseignes informent sur l'activité du commerce et ne sont en aucun cas des publicités pour des produits.
Elles doivent être simples, lisibles et en harmonie avec le reste de la devanture et de la façade.
On distingue deux types d'enseigne :
les enseignes en bandeau (ou parallèles), fixées à plat sur la façade, et les enseignes en drapeau, fixées perpendiculairement sur la façade au-dessus du commerce.
Les commerces doivent se limiter à une enseigne en bandeau et une enseigne en drapeau par façade. En cas de magasin situé à l'angle de deux rues, la même règle s'applique à la deuxième façade.

Oui

L' ENSEIGNE EN BANDEAU

Elle est posée à plat sur la façade de l'immeuble ou sur la partie supérieure de la devanture en applique. Les lettres doivent avoir une taille en proportion avec l'échelle du bâtiment. Elles ne doivent pas dépasser la longueur du magasin, ni mordre sur les étages. Il faut éviter les panneaux pleins rapportés qui donnent un aspect «provisoire» au commerce et préférer d'une manière générale des lettres découpées indépendantes.

Devanture en applique

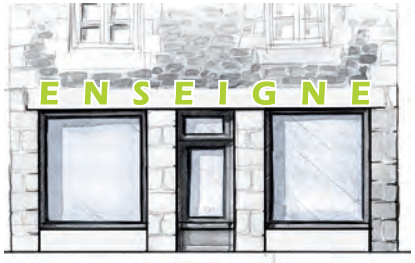

Vitrine en feuillure

Des effets de doublage de lettrage grâce aux ombres portées de ces lettres posées sur picots décollés de la façade.

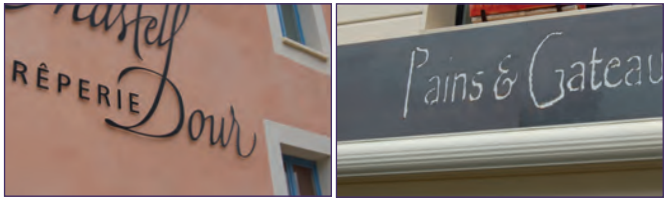

Les techniques modernes permettent ces arabesques élégantes ou cette utilisation originale d'un bandeau.

L' ENSEIGNE EN DRAPEAU

Une seule enseigne en drapeau est nécessaire par commerce. Elle sera placée suffisamment haut pour ne pas être heurtée, mais restera dans le cadre de la façade commerciale (ne pas déborder au-dessus de l'allège des fenêtres du premier étage). Le débord sur le trottoir ne dépassera pas 0,80 m, potence comprise. Elle ne sera pas constituée de caisson lumineux en matière plastique. Elle peut être tout à fait originale (bois, métal, tissu etc.) ainsi que sa forme ajourée, plate, en volume ou bas relief. L'éclairage sera discret, indirect et en harmonie avec l'esprit de l'enseigne.

Cette découpe en fer forgé à base de pleins et de vides identifie le commerce.

La représentation en ombre chinoise de cette enseigne évite l'écriture du nom du magasin (la salamandre).

Ce bleu tonique répond aux stores intérieurs et rompt avec l'image traditionnelle d'une boulangerie.

Les stores

Les stores ne sont pas des volumes à rapporter sur la devanture commerciale. Ils ont tendance à obscurcir les vitrines et doivent être amovibles. Ils seront droits, rétractables et sans joue latérale. Ils seront de préférence en toile unie et mate, harmonisée avec les couleurs du commerce. Les stores suivront le rythme des ouvertures (percements des vitrines) et accompagneront l'architecture du bâtiment. Le mécanisme et la structure des stores seront si possible de la même couleur que le tissu. Une fois ouverts, ils ne déborderont pas au-delà du trottoir et ne constitueront pas une gêne ou un danger à la circulation des piétons. Des lambrequins sont autorisés aux étages si le commerce occupe plusieurs niveaux.

RECAPITULATIF

Cette suite de bâtiments avec devantures commerciales reprend les bonnes règles de traitement expliquées ci-dessus. Chaque bâtiment est clairement identifié avec une composition cohérente entre le rez-de-chaussée commercial et les étages. Les commerces s'inscrivent parfaitement dans le rythme du bâti, et l'échelle d'un centre bourg est préservée. La qualité architecturale des bâtiments est mise en valeur, tout comme la lisibilité des commerces.

Les couleurs et matériaux

La sobriété en matière de couleurs et de matériaux reste le meilleur atout pout être bien vu. Un rapport de 3 couleurs maximum est conseillé pour éviter un aspect trop bariolé au magasin. Une mise en couleur du commerce harmonisée au reste du bâtiment augmente considérablement son impact. C'est important de rester dans l'esprit du magasin.

Pour une devanture traditionnelle, rester dans des matériaux traditionnels, et pour une devanture contemporaine, on peut utiliser des matériaux novateurs. Mais il faut savoir que ces matériaux peuvent être délicats à associer, et il est conseillé dans ce cas de faire appel à un professionnel pour concevoir sa devanture commerciale.

L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

Il doit être indirect et continu.
Les sources lumineuses seront discrètes et harmonisées avec le style du commerce. Il est souhaitable de faire un bilan de sa consommation électrique ainsi que de l'efficacité de son éclairage, pour une optimisation de l'impact de son commerce.

L'ÉCLAIRAGE INTÉRIEUR

L'éclairage de l'intérieur de ses vitrines est important, aussi bien pour mettre en valeur les produits à présenter que pour marquer l'ouverture du commerce.
Il peut être ponctuel, pour accompagner la «mise en scène» de la vitrine. L'éclairage de l'entrée, si elle est située en retrait, peut aussi être important à effectuer.

L'ACCESSIBILITE

La mise aux normes de l'accessibilité adaptée aux personnes à mobilité réduite nécessite une vérification pour chaque commerce.
Les entrées étant la liaison entre l'espace public (la rue ou le trottoir) et l'espace privé (le commerce), il faut éviter des matériaux faisant référence à des revêtements intérieurs. Un matériau simple, discret et d'aspect mat est souhaitable.

Ce matériau d'aspect mat permet la transition entre les pavés et le sol du commerce.

Ce petit seuil en ciment accompagne le retrait de la porte.

Le socle de la rampe handicapés est peint dans la même couleur que la façade.

les fermetures, les terrasses et les accessoires

LES FERMETURES

Les grilles métalliques, quand elles sont nécessaires, seront de préférence en maille laissant percevoir l'intérieur des vitrines. Les dispositifs de fermeture (caissons, grilles ...) seront cachés à l'intérieur du commerce.

Les rideaux de couleur assortis à la devanture indiquent la fermeture.

Un aplat coloré tonique est préférable à une grille rébarbative.

La semi-transparence alliée à un bon éclairage permet de voir les produits la nuit.

Une grille métallique à maille permet de voir les produits exposés dans la vitrine.

LES TERRASSES ET LES ACCESSOIRES

Les accessoires mobiles vont donner l'esprit général du commerce par la perception extérieure du magasin. Il est donc important qu'ils soient de qualité et harmonisés au commerce. Les parasols seront en toile unie et, comme les tables et les chaises, ne serviront pas de support publicitaire. Les accessoires non fixés au sol ne constitueront pas d'obstacle à la circulation des piétons. Les panneaux type menu seront de qualité et seront décrochés les jours de fermeture. Les accessoires mobiles implantés sur le domaine public sont soumis à autorisation.

Cette terrasse contemporaine permet tous les styles à l'intérieur du commerce.

Les ponctuations colorées de ce massif floral attirent agréablement le regard sur le magasin.

La teinte chaude des parasols met en valeur et «réchauffe» le mobilier en aluminium.

Un panneau soigné annonce des produits de qualité .

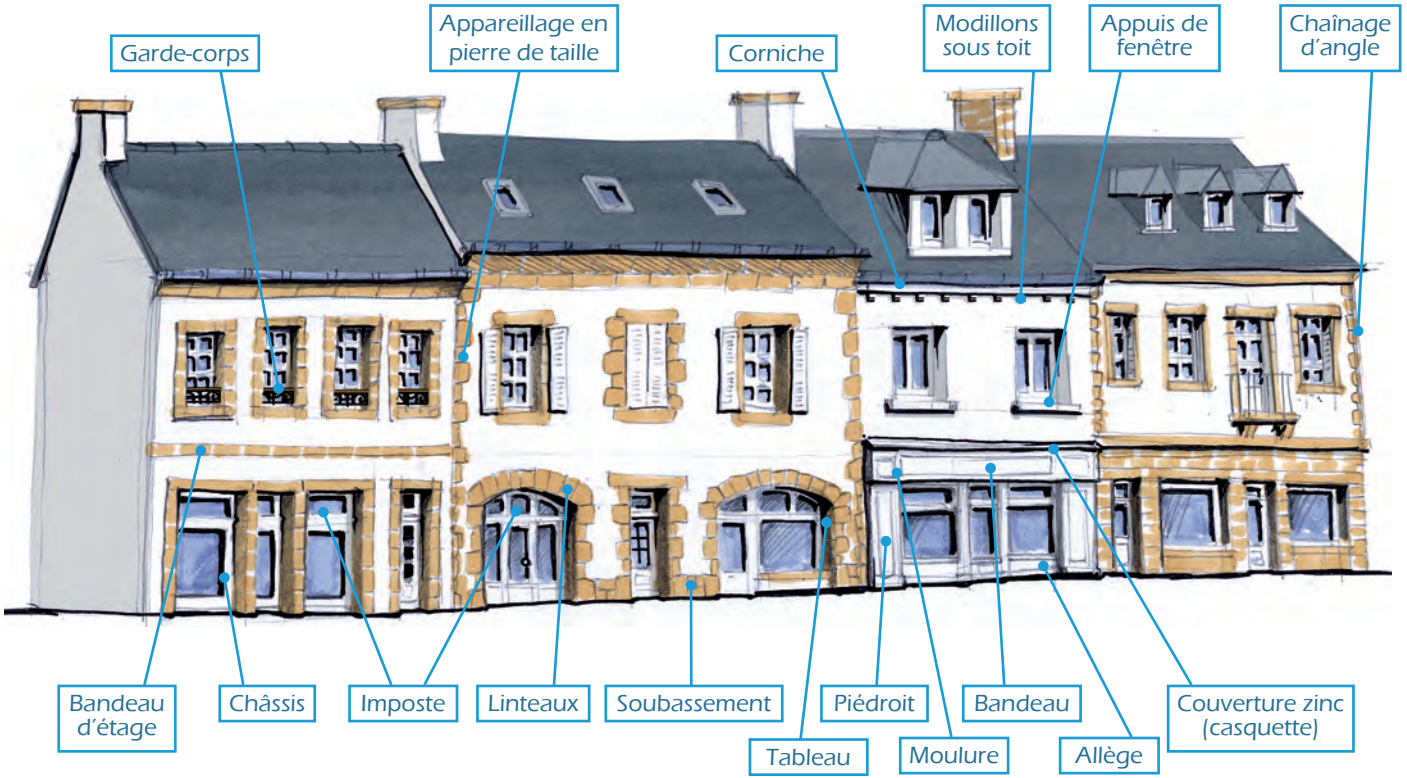
Garde-corps
Appareillage en pierre de taille
Corniche
Modillons sous toit
Appuis de fenêtre
Chaînage d'angle
Bandeau d'étage
Châssis
Imposte
Linteaux
Soubassement
Tableau
Piédroit
Moulure
Bandeau
Allège
Couverture zinc (casquette)

Les simulations

Ce bâtiment classique a été réenduit dans une teinte claire pour mettre en valeur ses modénatures. Le percement effectué sur le pignon reprend l'encadrement des ouvertures, ce qui stabilise l'enseigne en bandeau au dessus de la porte. Une teinte verte ponctue l'ensemble du bâtiment ce qui attire agréablement le regard. Grâce au rapport de couleurs proposé, le commerce se voit bien sans «agresser» le regard. Ici les deux entrées sont aux normes de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Pour moderniser ce commerce, il faut enlever l'auvent en ardoises qui donne un aspect très «daté» à l'ensemble.
Il a été remplacé par une devanture en bois mouluré, avec un lettrage blanc qui assure la liaison avec la structure d'auvent blanche.
Les montants en pierres ont également été masqués par les piedroits du coffrage de la devanture.

Le mot du Président

Les communes de la Cocopaq possèdent toutes un patrimoine de qualité. Il a donc paru naturel aux élus de porter une attention particulière à ce qui fait la vitalité des centre bourgs et centre villes : les commerces.

Une devanture commerciale fait partie intégrante d'un immeuble. Elle est, au propre comme au figuré, la «vitrine» de l'activité qu'elle abrite. Il est important qu'elle soit soignée et invite à pénétrer dans le commerce.

Mais il n'est pas toujours aisé de trouver les réponses appropriées à son projet de rénovation. Conscients de cette difficulté, les élus de la Cocopaq, dans le cadre de l'ODESCA (Opération de DEveloppement et de Structuration des Commerces et de l'Artisanat) engagée sur le Pays de Quimperlé, ont mis en place un groupe de travail pour répondre à ces questions.

Ce document est le résultat exemplaire de tous les acteurs du territoire réunis pour un effort commun de dynamisation de l'activité commerciale de la Cocopaq. Il répond à une réelle attente des commerçants pour permettre à chacun de trouver la réponse appropriée à son projet, quelle que soit son importance.

Car c'est avant tout un outil de travail, un guide d'aide à la décision qu'ont voulu élaborer les partenaires de ce groupe de travail.

Je souhaite que cette Charte de recommandations sur les devantures commerciales permette à chacun de valoriser son activité, tout en participant à la qualité architecturale des communes de la Cocopaq, pour préserver et transmettre ce patrimoine aux générations à venir.

Nicolas Morvan, Président de la Cocopaq

Réponses Associées - RCS BREST - Tél : 02 98 46 71 80